



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2023/48

Date d'envoi de la convocation : 30 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 30 novembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 7 décembre 2023

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, M. LEGAL, M. RANEBI, Mme PILLON, M. GENESTIER, Mme COHEN, M. LECLERC ; M. MADER, Mme PERRIN, M. TOUZOT, Mme KLINGELSCMITT.

Absents : Mme LAURENT WILCYNSKI Sandra, pouvoir à Mme GIRAUD ; M. GRANDJEAN, pouvoir à M. CHOTARD ; M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à Mme LAMY ; Mme MONNIER, pouvoir à M. HELOIRE ; M. FOUGERE, pouvoir à Mme SAVIN ; Mme BAILLON, pouvoir à M. MICHAUD ; M. DURAND, pouvoir à M. SOTHIER ; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 21

Représentés : 8

Votants : 29

Absents : 0

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Nadine PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Décision modificative n° 1

Rapporteur : Monsieur CHOTARD

Il est proposé au Conseil Municipal une décision modificative du budget primitif en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Les modifications budgétaires proposées sont les suivantes :

Mouvements à prévoir au sein de la section de fonctionnement :

Dépenses :

		BP 2023	DM 1	Budget après DM1
011- Charges à caractère général	article 60612	235.000	+20.000	255.000
012 - Charges de personnel	article 6411	1.156.500	+5.000	1.161.500
65 – Autres charges de gestion courante	article 6531	86.806,57	+10.000	96.906,57

65 – Autres charges de gestion courante	article 6574	451.684,74		
014 – Atténuations de produits	article 739223	100.000	-5.000	95.000
022 – Dépenses imprévues		414.000	-28.000	386.000
67 – Charges exceptionnelles	article 6718	10.000	-9.000	1.000
042 – Opération d'ordre de transferts entre sections	article 6811	413.000	+1.334	414.334

Recettes :

		BP 2023	DM 1	Budget après DM1
042- Transferts entre section	article 777	9.039,16	+1.334	10.173,16

Mouvements à prévoir au sein de la section d'investissement :*Dépenses :*

		BP 2023	DM 1	Budget après DM1
21 – Immobilisations corporelles (hors opérations)	article 2111	1.000.000	-4.500	995.500
27 – Autres immobilisations financières	article 275	0	+4.500	4.500
040 – Opérations d'ordre transferts entre sections	article 13911	9.039,16	+1.334	10.173,16

Recettes :

		BP 2023	DM 1	Budget après DM1
040 – Opérations d'ordre transferts entre sections	article 280422	5.861,46	+1.334	7.195,46

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du Budget Primitif 2023

VOTE	Pour	23	Mme COHEN, Mme PERRIN, M. MADER, M. LECLERC, M. TOUZOT, M. TOUZOT
	Abstention	6	
	Contre	0	
<i>Adopté à la majorité</i>			

**Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD**



Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 12 décembre 2023

- publication sur le site internet de la Ville le 12 décembre 2023